Les Ailes de L'Espérance
Wings of Hope
Alas de Esperanza

Bulletin

PRINTEMPS
2006

UN OBSTACLE INATTENDU

Independencia : site de l'exploitation minière clandestine sur le mont Ccasañahuin.

Ces paysannes sont très attentives face aux enjeux concernant le projet d'eau potable et la contamination apportée par la mine.

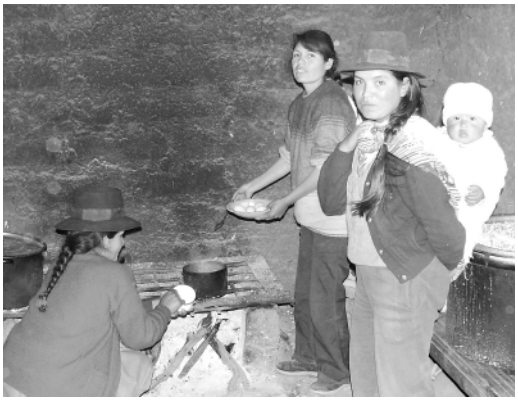

Cuisine traditionnelle des Andes.

Dans le but de fournir de l'eau potable aux quatre premiers villages du *Distrito de Independencia* dans les Andes, nous étions prêts, dès septembre dernier, à capter l'eau des sources. Mais nous nous sommes heurtés à un obstacle inattendu. En effet, la compagnie minière péruvienne *Megacruz S.A.C.* avait commencé l'exploitation d'une mine d'or sur le mont Ccasañahuin situé au centre de ces villages. Les uniques sources d'eau repérées durant l'étude de faisabilité se trouvent précisément autour de cette montagne. L'ingénieure Mercedes Torres en a rapidement déduit que l'eau de ces sources serait contaminée par les produits hautement toxiques utilisés pour le traitement du minerai.

Nous avons donc immédiatement alerté le *Ministre de l'Énergie et des Mines* du Pérou. Il est alors apparu que la compagnie *Megacruz S.A.C.* opérait sans autorisation puisque le Ministère avait refusé trois fois l'étude de *l'impact environnemental.* Pendant ce temps, l'exploitation de la mine fonctionnait à plein régime, 24 heures sur 24. Les dirigeants prétendaient que la mine était encore au stade de l'exploration! *A beau mentir qui vient de loin!* La haute direction du Ministère a alors ordonné une visite surprise. Suite à cela, l'ordre d'arrêter totalement les opérations de la mine fut donné. C'était le 29 octobre dernier.

Depuis, les dirigeants et propriétaires de la mine refont leurs devoirs dans le but d'obtenir l'approbation de leur nouvelle *étude de l' impact environnemental.* Cela risque de prendre encore quelques mois. Pour ne pas retarder indéfiniment le projet, nous avons donc décidé de commencer les travaux dans les quatre villages situés plus au sud de ce même district, là où les risques de contamination sont minimes et plus facilement contrôlables. À suivre...

ANDRÉ FRANCHE

P.S. : Au cours de la réalisation de ce projet d'eau potable, nous mettrons en place un programme de **reboisement.** Nous ferons également la promotion des fours «Lorena». Actuellement, la cuisson des aliments se fait dans un coin de la maison mais à l'air libre ce qui augmente énormément la consommation de bois, sans parler de l'inhalation de la fumée par les femmes qui passent de longues heures autour du feu.

65 rue de Castelnau O, bureau 200, Montréal, QC H2R 2W3 • Tél.: 514-277-5111 • 1-866-277-5111
Courriel: afranche@ailesdelesperance.org • Site web: www.ailesdelesperance.org

LA RENTE VIAGÈRE : UNE BONNE DÉCISION

En janvier dernier, Monsieur Jean, l'un de nos bienfaiteurs, a réalisé tout à coup combien sa situation financière était fragile à cause des bas taux d'intérêt offerts par son institution financière. De plus, il ressentait une certaine frustration lorsqu'il s'apercevait que ses maigres revenus d'intérêt étaient en quelque sorte réduits puisqu'il devait les ajouter à son revenu imposable. Il nous a alors téléphoné pour demander tous les détails et avantages concernant la rente viagère acquise auprès d'une œuvre de bienfaisance, en l'occurrence les *Ailes de l'Espérance.*

Claude Gagnon, ex-président de l'organisme, siège à nouveau au conseil d'administration.

Il prit ensuite la décision de transférer à notre organisme un capital de 25 000 $. Les *Ailes de l'Espérance* s'engagent à lui verser en retour une rente annuelle de 2 000 $ (8%) jusqu'à son décès. Âgé de 77 ans, Monsieur Jean reçoit à la signature du contrat un reçu pour don et de déduction d'impôt au montant de 5 700 $. La totalité de sa rente est considérée par la *Loi de l'impôt* comme revenu non imposable. Tous les six mois, sa rente de 1 000 $ est déposée directement dans son compte bancaire. Une rente viagère comme son nom l'indique, c'est pour la vie, pas besoin donc de revoir ses placements chaque année! Le taux est garanti à vie ou, comme certains le disent, «coulé dans le béton».

Une étude sommaire révèle que les personnes ayant contracté des rentes viagères auprès des organismes de bienfaisance enregistrés, vivent plus longtemps! Mais se détacher d'un capital acquis au prix de maints sacrifices demande de l'audace et du courage. D'autre part, qui peut prétendre pouvoir l'apporter au Paradis? Le Seigneur ne peut que bénir de tels gestes de détachement et de solidarité en faveur des plus pauvres. Après quelques mois, Monsieur Jean, réalise pleinement qu'il a pris la bonne décision. Il pense d'ailleurs *récidiver* avant la fin de 2006!

ANDRÉ FRANCHE, président

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pierrette St-Pierre, alors missionnaire laïque au Pérou au début des années 90, occupe maintenant le poste de trésorière au sein du conseil d'administration.

Suite à l'assemblée générale annuelle tenue le 15 novembre dernier, la composition du conseil d'administration des *Ailes de l'Espérance* est la suivante :

- André Franche, président
- Denis Thibeault, vice président
- Annick Delestre, secrétaire
- Pierrette St-Pierre, trésorière
- Claude Gagnon, conseiller

Les membres de la corporation ayant droit de vote à l'assemblée générale sont au nombre de quinze.

Les *Ailes de l'Espérance* sont partenaires du programme *Un héritage à partager.*

un héritage à partager Québec

Le *Bulletin* des *Ailes de l'Espérance* est publié chaque année au printemps et à l'automne à l'attention de tous nos collaborateurs.
(Rédaction et révision des textes : André Franche, Annick Delestre et Denis Thibeault).

LE DROIT À L'EAU POTABLE

L'eau douce est une denrée rare et précieuse. Comme on le sait, elle ne représente que 2,5% de toute l'eau présente sur terre, le reste étant de l'eau salée. Et depuis quelques décennies, la demande de cette eau douce ne cesse d'augmenter. Selon un récent rapport du *Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE),* les nappes d'eau souterraines sont présentement soumises à *« une pression de plus en plus intenable ».* Ces réservoirs naturels, qui renferment près d'un tiers des réserves terrestres d'eau douce, sont surexploités pour les besoins des grandes villes, de l'industrie et de l'agriculture. Avec le résultat que d'ici 50 ans, si les taux actuels de consommation, de croissance démographique et de développement se maintiennent, **une grave pénurie d'eau risque d'affecter la qualité de vie de plus des deux tiers de la population mondiale.**

Los Arenales, province de Barranca : un camion citerne apporte de l'eau plus ou moins potable et la déverse dans ces bidons à l'entrée du village.

Déjà, selon les statistiques fournies en 2004 par *l'Organisation Mondiale de la Santé,* 1 milliard de personnes n'ont pas accès à une source d'eau potable et 2,6 milliards n'ont pas d'installations sanitaires convenables. Ce qui fait que les maladies d'origine hydrique (diarrhée, malaria, bilharziose, infections par vers intestinaux, dengue, etc.) tuent annuellement plus de 3,4 millions de personnes, majoritairement des enfants.

Devant l'ampleur du problème, la communauté mondiale se mobilise et dans la foulée des recherches en cours pour trouver des façons d'éviter le danger imminent qui nous guette, la *Commission mondiale sur l'eau au XX1e siècle* (World Water Forum) se réunira au Mexique du 16 au 22 mars prochain. Sous le thème de ***« Des actions locales pour un défi mondial »,*** les représentants des pays membres partageront leur expertise respective dans l'art de contrer, au niveau local, la détérioration des sources et des réserves d'eau potable. Le résultat de leurs échanges devrait conduire, comme ils ont su le faire dans les rencontres antérieures, à proposer des mesures juridiques, législatives et financières aux quelques 150 chefs d'état qui, lors du *Sommet du millénaire* tenu aux Nations Unies à New York en 2000, s'étaient engagés à tout mettre en œuvre pour que la proportion des gens n'ayant pas accès à l'eau potable soit réduite de moitié d'ici 2015. Ce même résultat devrait également hâter l'insertion officielle dans les législations de chaque pays membre du **« droit à l'eau »,** au même titre que le droit à la nourriture, à la santé, à l'éducation, etc. L'eau potable comme la nourriture, les soins de santé et l'éducation sont indispensables pour satisfaire le *« droit à un niveau de vie suffisant »* reconnu par tous les États dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948).

Assemblée de la communauté paysanne concernant le projet d'eau potable.

Denis Thibeault, vice président

Nombreux sont les organismes qui ont inscrit dans leurs priorités le financement de projets visant à offrir aux plus démunis l'accès à l'eau potable. *Les Ailes de l'Espérance* sont de ceux-là. Depuis l'an 2000, **37 projets** ont été réalisés dans diverses communautés péruviennes.

Pampas de Velarde : transporter de l'eau à bout de bras sur de longues distances est la tâche quotidienne des femmes.

SAVIEZ-VOUS QUE :

Un prélèvement de 1% sur le budget mondial de l'armement pendant 15 ans permettrait de financer un programme offrant l'accès à l'eau potable là où les infrastructures sont insuffisantes.

DE L'EAU POUR TOUS

Un projet de grande envergure à Barranca

Nous élaborons actuellement un projet de très grande envergure en partenariat avec le *Secrétariat international de l'eau* dont le siège est à Montréal. Le but de ce projet est de fournir de l'eau potable à une dizaine de villages ruraux dans la province de Barranca entre autres, ceux de Pampas de Velarde et Los Arenales. L'aide extérieure requise pour son financement est de 600 000 $. Le maire de la province, Elgar Marreros, nous a fait part de la décision de son conseil de favoriser les villages ruraux par le *budget participatif.* C'est ainsi que la mairie provinciale apportera la somme de 400 000 *nuevos soles* soit environ 145 000 $.

Le maire provincial, Elgar Marreros, à droite, dialoguant avec des résidents de Pampas de Velarde.

Les rencontres effectuées dans chacun des villages, ont suscité un vif enthousiasme de la part de la population. Les paysans ont clairement exprimé leur volonté de participer au projet en apportant la main-d'œuvre. Il y a beaucoup à faire : en effet, l'eau sera captée à 13 km en amont du dernier village par des galeries souterraines sur les rives de la rivière Pativilca. Il faut donc creuser des tranchées sur une distance longue de plusieurs kilomètres pour installer la tuyauterie.

Nous envisageons de commencer les travaux à l'automne 2006. **Un don vous permet d'intervenir directement** pour répondre à ce **besoin vital** des villageois. Comme d'habitude, votre don sera *doublé* par les fonds de l'ACDI obtenus par l'entremise du Club 2/3 et de la Fondation internationale Roncalli. D'avance, nous vous disons **MERCI!**

ANDRÉ FRANCHE, président

OUI, JE DÉSIRE APPUYER LES PROJETS DES AILES DE L'ESPÉRANCE

Voici ma contribution de:

☐ **25$** ☐ **50$** ☐ **75$** ☐ **100$** ☐ **200$** ☐ **500$** Autre _____**$**

☐ Par chèque ou mandat postal à l'ordre de : Les Ailes de l'Espérance.

☐ VISA Nom du titulaire de la carte: _____

☐ MASTER CARD N° de la carte : _____

Date d'expiration : _____

Signature : _____

P.S.: *Si vos nom et adresse ne sont pas déjà inscrits sur l'enveloppe-réponse, veuillez les indiquer ci-après:*

Nom: ☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

N° de téléphone : Maison ( ) _____ Travail ( ) _____

Un reçu pour fins d'impôt vous sera envoyé. **N.E.: 10306 6064 RR 0001**

La communauté paysanne travaille avec enthousiasme à la réalisation du projet d'eau potable.